

B. GARANTIES SELON LE MATÉRIAU EXPOSÉ

- GARANTIES PORTE PVC

Nous plaçons au cœur de nos usines la qualité de nos produits et la satisfaction du client.

Nous garantissons nos produits et nous sommes susceptibles d'intervenir, uniquement sur un défaut de fabrication et suite au **parfait achèvement du travail du poseur** de la porte d'entrée, selon les règles de l'art, le DTU 36.5 « mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures » et le DTU 59.1 peinture, pendant la période de garantie définie ci-dessous.

La garantie démarre **à la livraison chez notre revendeur** et couvre les produits vendus et installés en France métropolitaine et Corse.

[Exclusions de garantie p. 25](#)



En cas d'intervention de nos services sur site, alors que les conditions de pose ou d'entretien ne sont pas respectées, il sera procédé à une facturation aux frais réels.



Retrouvez les produits d'entretien recommandés par votre marque via le SAV de votre distributeur